

Résolution sur l'état de droit

Nous, représentants des barreaux réunis à Vienne le 21 février 2020 à l'occasion de la 48^e Conférence des présidents des barreaux européens, nous unissons à l'ensemble des juges, procureurs et avocats pour exhorter les institutions européennes et les autorités nationales à faire pleinement usage des outils disponibles afin de sauvegarder et de restaurer l'indépendance du pouvoir judiciaire et de l'administration de la justice en Europe.

Nous appelons les institutions de l'UE et les autorités nationales à maintenir l'autonomie et l'indépendance strictes des barreaux et des professions juridiques, y compris du pouvoir judiciaire, notamment en matière de procédures disciplinaires. Sont inclus notamment le recours à des procédures d'infraction accélérées et le dépôt de demandes de mesures provisoires devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Nous insistons sur le fait que les professions juridiques ne resteront pas muettes et demeureront solidaires face aux défis actuels que représentent le populisme et les violations de l'état de droit.

Nous exprimons notre soutien aux membres des professions juridiques polonaises qui font l'objet de mesures disciplinaires répressives, ainsi qu'à leurs confrères issus de plus de 20 autres pays européens qui ont manifesté à Varsovie lors de la « marche des 1000 toges » à la mi-janvier 2020.

Dans ce contexte, nous nous réunirons à Bruxelles entre le 24 et le 26 juin 2020 à l'occasion d'une « marche des toges européennes », afin de faire valoir notre engagement en faveur de l'état de droit, de la séparation des pouvoirs, d'un système judiciaire indépendant et des droits fondamentaux au cœur de l'Europe. En tant que représentants des barreaux de nos pays, nous invitons la grande famille juridique, l'ensemble de nos confrères avocats, juges et procureurs à se joindre à nous afin d'envoyer un signal fort.

Les atteintes à la démocratie, à l'état de droit et les violations des droits fondamentaux ne seront pas tolérées.





BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS



DIE ÖSTERREICHISCHEN
RECHTSANWÄLTE



The Bar Council



The Law Society
of England and Wales



THE BAR
OF IRELAND
The Law Library



LAW SOCIETY
OF IRELAND



Liechtensteinische
Rechtsanwaltskammer



THE **LAW SOCIETY**
OF NORTHERN IRELAND



 **Barreau**
de Luxembourg

 **LIETUVOS**
ADVOKATŪRA



ORDEM DOS
ADVOGADOS

 **Law Society**
of Scotland



SLOVENSKÁ
ADVOKÁTSKA
KOMORA

OZS
ODVETNIŠKA ZBORNICA SLOVENIJE

SAV  **FSA**

Schweizerischer Anwaltsverband Federazione Svizzera degli Avvocati
Fédération Suisse des Avocats Swiss Bar Association



HANSEATISCHE
RECHTSANWALTSKAMMER
HAMBURG



 **RECHTS**
ANWALTS
KAMMER
SACHSEN

RAK |
Rechtsanwaltskammer
Berlin

 **Rechtsanwaltskammer**
Tübingen